LE PROGRAMME SEDEL Énergie

Services d'Économies Durables En Luberon

Depuis 2009, le Parc naturel régional du Luberon met à la disposition des communes et intercommunalités adhérentes à SEDEL une équipe technique spécialisée dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.

À travers une convention dédiée[1], vous êtes accompagnés, en continu et sur le terrain, par un **conseiller en énergie partagé (CEP)** dans le développement de vos projets et la gestion dynamique de votre patrimoine. Pour s'engager dans la transition énergétique et faire face aux contraintes économiques, SEDEL est un outil pour **conduire votre politique énergétique**. En vous octroyant des compétences et du temps de travail supplémentaire avec le Parc, vous bénéficiez de ressources techniques et d'un accompagnement spécifique pour mener à bien vos projets et valoriser les opportunités financières liées à l'efficacité énergétique.

Un accompagnement concret porteur de résultats

À l'issue de 10 ans d'action, l'intérêt financier de ce programme a été démontré. Chaque année, ce sont en moyenne **5,75€/an/habitant qui sont économisés suite aux préconisations SEDEL**.

Ces économies sont principalement réalisées via :

- **l'optimisation de l'achat de fourniture d'énergie**
  Ex : Marché UGAP pour l'électricité - prix 10% inférieur aux tarifs réglementés et fourniture certifiée 100% d'origine renouvelable
- **l'amélioration des installations existantes**
  Ex : Mise en place d'une programmation horaire sur le chauffage des bâtiments scolaires - 20% d'économie en moyenne
- **la rénovation des bâtiments ou installations existantes**
  Ex : Rénovation de l'éclairage public - Division par 2, 3 voire 4 des consommations, lorsque couplée à une extinction en milieu de nuit

SEDEL est également à vos côtés pour mener à bien vos projets, **de la conception à la réalisation**, en vous faisant bénéficier de conseils techniques et d'un accompagnement dans le montage de vos dossiers de subvention. Grâce à ce soutien, les communes SEDEL sont généralement très bien placées lors des appels à projet de ces dernières années, signe de la qualité des projets déposés :

- **ADEME : rénovation de l'éclairage public dans les communes < 2 000 hab. (2012-2013)**
  Ex : Les communes SEDEL ont bénéficié de 26% des subventions en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, alors qu'elles ne représentaient que 4% des communes éligibles à cette échelle
- **TEPCV phases 1 et 2 (2015-2017)**
  Ex : Les collectivités SEDEL (33) ont réalisé la moitié des projets de l'ensemble du territoire TEPCV (117)
- **CEE TEPCV (2018)**
  Ex : 83% des collectivités adhérentes à SEDEL ont déposé un dossier de valorisation de leurs travaux contre 26% pour les autres collectivités du territoire TEPCV

[1] Note : Convention de 3 ans. Coût de l'adhésion : 2,10€/an par habitant pour les communes de <10 000 hab. Forfait villes et EPCI à 5250€/an.

Une méthode éprouvée qui fédère

Le conseiller en énergie partagé met à disposition de votre collectivité ses compétences et outils. Son action s'inscrit dans un processus permettant de maximiser la mise en œuvre des projets et le suivi des résultats.

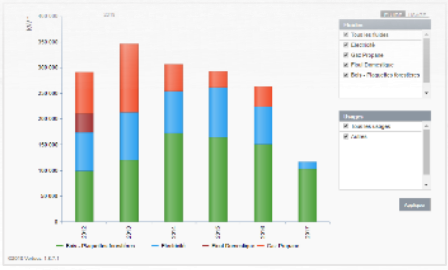

1) **Suivi et analyse des factures d'énergie**
   - → production de bilans annuels
   - → optimisation tarifaire

2) **Connaissance et diagnostics du patrimoine**
   - → inventaires des installations (compteurs, points lumineux, etc.)
   - → instrumentations et mesures
   - → identification des dysfonctionnements

3) **Présentation de fiches préconisation claires, chiffrées et illustrées**
   - → proposition d'une solution technico-économique
   - → présentation et explications aux élus et agents référents
   - → suivi de la décision de mise en œuvre

4) **Mise en œuvre des préconisations**
   - → accompagnement à la consultation des entreprises
   - → intermédiaire technique avec les entreprises

5) **Bilan**
   - → capitalisation du réseau SEDEL et partage d'expériences[2]
   - → accompagnement à la communication sur les actions menées
   - → aide à la priorisation des prochaines actions à entreprendre

Carte des collectivités adhérentes au 01/01/2020

[2] Fiches Retour d'expérience disponibles sur demande :
«*Coup de projecteur sur…* »
- Ansouis
- Cabrières d'Avignon
- Lagnes
- Mérindol
- Mirabeau
- Roussillon
- Saignon
- Villelaure

Présentation vidéo en ligne :
https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/transition-energetique/moins-consommer-denergie/sedel/

Parc naturel régional du Luberon

Maison du Parc, 60 place Jean-Jaurès, 84400 Apt
04 90 04 42 00 • **parcduluberon.fr**
contact : matthieu.camps@parcduluberon.fr

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT
Département de VAUCLUSE

LE PROGRAMME SEDEL Eau

Services d'Economies Durables En Luberon

Le Luberon est un territoire méditerranéen, dépendant aux deux tiers de ressources extérieures (Durance) ou profonde. Le manque d'eau est considéré localement comme un frein au développement économique du territoire.

Dans la perspective de l'évolution démographique et du changement climatique, lutter contre les gaspillages et réduire les consommations d'eau constituent ainsi des préoccupations permanentes.

Fort de ce constat, le Parc naturel régional du Luberon mène, depuis 2012, une politique volontariste en faveur des économies d'eau dans le patrimoine public, permettant de protéger les ressources locales et réduire la consommation d'eau des collectivités.

Des marges d'économies d'eau non négligeables

Des audits communaux, menés à titre expérimental, entre 2014 et 2018, ont mis en évidence des marges d'économies d'eau non négligeables[1] :

- des économies potentielles de l'ordre de 25% par an ;
- une économie financière de 217 000 € par an d'eau potable sur notre territoire ;
- des retours sur investissement intéressants (moins de 3 ans).

Un service qui intègre une nouvelle mission liée aux économies d'eau

⚠ **Attention nouvelle mission**

Le démarrage effectif de ce service est conditionné à un nombre minimum de collectivités adhérentes et à l'obtention des financements nécessaires

Dans ce contexte, et afin de répondre à une demande exprimée[2] par certaines communes, le comité syndical du Parc a validé, le 28 mars 2019, l'évolution de son programme SEDEL en un service à la carte Énergie et/ou Eau destiné aux collectivités afin d'y inclure une nouvelle mission liée aux économies d'eau visant à :

- réduire la consommation d'eau dans le patrimoine public après compteur
- engendrer pour les collectivités adhérentes, des économies sur la section de fonctionnement du budget principal ;
- promouvoir une gestion économe de l'eau et une volonté d'exemplarité des collectivités ;
- valoriser les communes hydro-économes auprès du grand public pour faire prendre conscience que les économies d'eau doivent être faites autant à l'échelon individuel que collectif

[1] [2] Note : Etude de préfiguration d'un service d'économies d'eau, CREALEAD et A Propos, 2018

Un service à la carte Énergie et/ou Eau

Renommé à cette occasion « Services d'Economies Durables En Luberon », le programme SEDEL est à présent déclinable en SEDEL Énergie, SEDEL Eau ou SEDEL Énergie-Eau selon le degré d'adhésion souhaité par les collectivités.

Pour les collectivités adhérentes au service « Énergie » souhaitant adhérer au service « Énergie et Eau », une **tarification préférentielle** est proposée.

Services à la carte	Communes	Forfaits Villes et EPCI
SEDEL Énergie	2,10 €/hab	5 250 €/an
SEDEL Énergie - Eau	2,10 €/hab + 0,30 €/hab soit 2,40 €/hab	7 500 €/an
SEDEL Eau	0,70 €/hab	5 250 €/an

Une méthodologie innovante adaptée aux économies d'eau

L'action de terrain du « conseiller en économies partagé » se fera autour de **tâches multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement sur l'ensemble des consommations d'eau après-compteur dont la dépense est supportée par la collectivité (bâtiments publics, infrastructures sportives et espaces verts).**

5 missions sont proposées :

1) **Amélioration de la connaissance du patrimoine communal après compteur**
   → récupération des factures d'eau
   → analyse de l'évolution annuelle des factures
   → calcul de ratios par compteurs
   → analyse des usages par compteurs

2) **Amélioration de la connaissance du patrimoine communal**
   → diagnostic/audit des points de comptage
   → programme d'actions chiffré ; planification des actions
   → suivi dans le temps / accompagnement à la mise en œuvre

3) **Bilan et évaluation**
   →optimisation financière des charges liées à l'eau potable
   (à partir de l'analyse des factures et des visites de terrain)

4) **Sensibilisation et pédagogie à destination des agents et des élus**
   → mise en place de cycles de formation sur la gestion raisonnée de l'eau
   → diffusion de plaquette de communication

5) **Mise en réseaux et animation**
   →partage d'expériences et veille réglementaire

Graphe 1

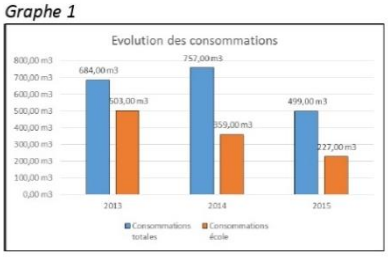

Vous souhaitez adhérer ? N'hésitez pas à nous contacter :
Maison du Parc, 60 place Jean-Jaurès, 84400 Apt
04 90 04 42 00 • **parcduluberon.fr**
contact : marjorie.grimaldi@parcduluberon.fr